

**L'association Réfléchir et Informer sur la STEP de Redenat (RISR)**, association loi 1901, adhérente à « Corrèze Environnement » et à « Sources et Rivières du Limousin », est attentive à la mise en œuvre de la Transition énergétique, au déploiement de la nouvelle PPE et à sa déclinaison dans les SRADDET et S3REnR puisque le projet de STEP (non évoquée dans l'état actuel du projet de S3R Nouvelle-Aquitaine) pourrait en dépendre.

Nous apprécions de pouvoir nous exprimer dans le cadre d'une concertation à laquelle le S3REnR n'était pas obligé.

Nous voulons d'emblée nous élever contre l'emploi fallacieux de la notion de « gisement éolien » comme s'il y avait ça et là, et en Xaintrie notamment, des concentrations de vent qui n'existeraient pas partout... et qui justifierait la construction d'un nouveau poste collecteur 225/20kv en rive sud de la Dordogne. La seule chose qui peut véritablement être détectée, c'est un projet de 9 ou 10 éoliennes dit parc du Deyroux ; ce qui est bien différent : toutes les cartes montrent que la Xaintrie relève des zones de plus faible vent en France (moyenne de vent < 5m/s).

Alors pourquoi ce projet en Xaintrie ?

D'abord, parce qu'avec des aérogénérateurs de 200 m de haut, du vent, on en trouve à peu près partout.

Ensuite, parce qu'avec des compléments de rémunération de la part de l'Etat, le projet serait financièrement rentable sur les 10 ou 15 ans du business plan, même avec un très faible rendement éolien. Au-delà, qui s'en soucie ? Les parcs peuvent être revendus plusieurs fois avant d'arriver en fin de vie et si celle-ci se termine par une faillite du détenteur, c'est le propriétaire du terrain qui devra supporter le démantèlement (et les collectivités quand celui-ci ne pourra pas faire face après s'être ruiné). De ce fait, la pertinence énergétique des projets n'est pas garantie surtout dans une région faiblement ventée.

Pourquoi s'opposer à ce projet de transformateur et aux parcs qui vont avec ?

D'abord, parce que l'on ne cohabite pas sans mal avec des structures de 200 m de haut (soit 7 à 8 fois la hauteur de nos grands arbres) et que les implanter revient à nous chasser de notre territoire (enfin, pour ceux qui auront les moyens de le quitter...).

Ensuite parce que donner les clefs des territoires à des acteurs privés spécialistes d'ingénierie financière plus que de solutions techniques élaborées en concertation avec la population et en cohérence avec les caractéristiques du territoire, ne peut pas produire une transition énergétique bien pensée et ni bien acceptée par les habitants.

Encore parce que la Xaintrie, déjà fragilisée par l'hydroélectricité qui l'a privée des vallées qui autrefois l'organisaient sociologiquement et économiquement, par l'exode rural et le vieillissement de la population, par l'éloignement des voies de communication, devient aujourd'hui fortement attractive (nouveaux arrivants et touristes) du fait de sa grande naturalité et d'un patrimoine bâti resté intacte : qualité de l'air, biodiversité, beauté des paysages, qualité de vie en somme ; de nombreux zonages et labels viennent attester de sa grande valeur écologique et culturelle : ZNIEFF, Natura 2000, sites classés, réserves de biosphère, etc. Et ce sont ces rares atouts du territoire, son avenir en fait, qui

risquent d'être réduits à néant avec l'éolien industriel de très grande hauteur. Quelle compatibilité avec le SRADDET Nouvelle Aquitaine qui identifie en Xaintrie un corridor écologique majeur notamment pour l'avifaune spécialement mise en danger par les aérogénérateurs ?

Le S3R prévoit la **construction d'un poste source** en rive sud de la Dordogne d'une capacité de 80 MV, soit 3 à 4 fois la puissance qu'il est prévue d'installer avec le projet du Deyroux. Cela signifie-t-il qu'il faut d'ores et déjà compter avec 30 ou 40 éoliennes en Xaintrie ? et d'autres ensuite ? Il n'y a que le premier parc qui coûte... Comme partout, les autres suivraient inéluctablement.

Quant au **réseau grand transport** construit à grand frais de renforcement de lignes et de nouveaux équipements (dont le méga-transformateur de Saint-Victor-et-Melvieu en cours de réalisation ou la STEP de Redenat qui pourrait être ressortie des cartons), il relève d'une logique centralisatrice qui ne fait aucune place aux choix des territoires, à la participation citoyenne, à l'autoconsommation individuelle et/ou collective.

Nous demandons donc que soient prises en compte dans le S3R d'autres modalités de participation aux objectifs de la LTECV qui fassent une plus large place aux projets locaux élaborés en concertation avec les habitants et permettant la mise en place de boucles de relocalisation production-stockage-consommation et sur la base de ressources plus cohérentes avec les caractéristiques naturelles de la Xaintrie et sa vocation agro-forestières : des solutions pensées par le territoire et non contre lui.

Tout au contraire, le projet RTE de renforcement des lignes « grand transport » produit un appel d'air pour des projets éoliens surtout qui misent sur un budget « raccordement au réseau » peu onéreux : voir le nombre effrayant de projets éoliens qui se bousculent le long des axes 400 000 volts depuis l'Aveyron jusqu'au Puy-de-Dôme en passant par le Lot, le Cantal et la Corrèze.

Certes, vous précisez bien que les évolutions du réseau électrique ne se réaliseraient qu'en cas de projets devenant effectifs ; mais votre vocabulaire (gisement éolien) comme vos anticipations ont un effet de légitimation qui dépassent les missions de RTE et sont en soi un déni de démocratie locale : voir la participation massive d'habitants opposés au projet du Deyroux lors de l'enquête publique suivi de l'avis défavorable du commissaire enquêteur ; ou encore les délibérations contre ce projet des communes de St-Privat, St-Cirgues-la-Loutre, Sexcles, entre autres, ainsi que de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent.

La vice-Présidente de région promet dans la vidéo d'introduction à la concertation un schéma « fonction des typologies territoriales et des ressources » et souligne l'importance de « tenir compte des territoires » ainsi que de l'« appropriation du projet par les territoires » ; d'où notre espoir d'être entendus en rédigeant cette contribution.